

Chapitre 5

Conclusions et recommandations

L'accès à l'enseignement tertiaire des jeunes adultes handicapés s'est sensiblement amélioré au cours de la dernière décennie dans les pays participant au projet (Danemark, États-Unis, France, Irlande, Norvège, République tchèque), notamment pour celles et ceux présentant un trouble de l'apprentissage. Cette augmentation reflète la part croissante de jeunes adultes handicapés satisfaisant aux prérequis de l'enseignement tertiaire engendrée par les politiques développées au cours de ces deux dernières décennies en faveur de l'inclusion des personnes handicapées.

L'avènement d'une « école pour tous » a amélioré l'accès à l'enseignement tertiaire

Cette augmentation du nombre d'étudiants handicapés illustre la promotion d'une « école pour tous » soucieuse d'efficacité et d'équité et désireuse de faciliter la participation de tous au développement économique et social de la société.

Cette « école pour tous » mobilise des ressources financières, techniques et humaines pour placer les élèves handicapés à égalité de chances avec les autres élèves en compensant les conséquences de la déficience. Des incitations financières et méthodologiques ont conduit les établissements scolaires à s'ouvrir à la diversité des profils éducatifs et les établissements d'enseignement tertiaire à inclure la question du handicap dans leur politique d'établissement et à se doter d'un service d'accueil et d'accompagnement dédié aux étudiants handicapés.

Cette « école pour tous » fait de la réussite scolaire de tout élève, quel que soit sa particularité, un de ses objectifs et fait de l'excellence le moyen de soutenir les plus faibles tout en encourageant les plus forts à se dépasser. Le développement d'environnements éducatifs de conception universelle suffisamment souples pour s'adapter à la diversité des besoins éducatifs, la réduction des taux d'échec scolaire, les initiatives en faveur de l'assurance qualité ont ainsi contribué à augmenter le nombre d'élèves handicapés pouvant prétendre à l'enseignement tertiaire.

L'augmentation du nombre d'étudiants handicapés reflète de surcroît la mobilisation croissante des systèmes éducatifs autour du devenir des élèves qu'autorise la diversification des opportunités éducatives à l'issue du second cycle de l'enseignement secondaire, la création des passerelles nécessaires à la fluidification des possibilités de cheminement entre les niveaux et les secteurs éducatifs ou encore l'existence de mesures dérogatoires à l'attention des groupes défavorisés, y compris les élèves et les étudiants handicapés.

Les stratégies des établissements conditionnent l'accès à l'enseignement tertiaire

La part croissante de jeunes adultes handicapés dans l'enseignement tertiaire est par ailleurs indissociable des stratégies adoptées par les lycées et les établissements d'enseignement tertiaire pour construire les cheminements vers l'enseignement tertiaire et préparer les lycéens à faire face aux exigences liées au passage à l'âge adulte.

Les stratégies développées par les lycées entendent le plus souvent fournir aux lycéens handicapés des informations leur permettant de faire des choix éclairés adaptés à leurs possibilités et à leurs souhaits professionnels. Elles les incitent plus rarement à planifier précautionneusement et suffisamment à l'avance les différentes étapes qui jalonnent le parcours vers l'enseignement tertiaire et rares sont celles qui entendent les préparer à faire face aux exigences qui s'imposent à eux à l'issue de l'enseignement secondaire.

Dans l'enseignement tertiaire, les stratégies d'admission et d'accompagnement, bien que variables selon les établissements, entendent conduire l'étudiant handicapé à s'investir activement dans le cursus choisi et l'établissement à veiller à sa réussite et à son intégration dans la communauté universitaire.

Elles s'attachent pour ce faire à prévenir les risques d'échec en établissant des liens avec les services permettant de considérer les dimensions extracurriculaires (transports, logement) ou en prolongeant le travail mené dans l'enseignement secondaire. Les établissements peuvent alors participer à des journées portes ouvertes ou à des salons d'information, développer des liens avec des personnels de l'enseignement secondaire ou offrir des parcours de découverte permettant aux étudiants de relier leurs choix à un projet et de dresser progressivement les contours du processus de transition.

Les stratégies d'admission s'emploient également à responsabiliser les étudiants handicapés. Elles les encouragent à mentionner leur besoin éducatif le plus précocement possible pour que puissent être définis en temps et en heure les aménagements et le soutien requis. Elles les conseillent aussi sur l'organisation des cursus, les informent de la politique en matière d'accessibilité ainsi que sur le soutien et les aménagements auxquels ils peuvent prétendre, les sensibilisent aux implications de leurs choix en termes d'exigences académiques.

Les stratégies d'admission s'emploient en outre à instaurer une relation contractuelle avec les étudiants handicapés susceptible de mobiliser les acteurs de l'établissement autour d'un projet d'accompagnement spécifiant les objectifs poursuivis, le soutien et les aménagements mobilisés ainsi que leurs conditions de mise en œuvre.

Un ethos inclusif, vecteur de transition

La qualité du processus de transition dépend de l'existence d'un ethos inclusif au niveau de l'établissement qui fait de l'ouverture à la diversité une de ses missions et de l'accessibilité pédagogique, sociale, psychologique et physique une composante culturelle.

Cet ethos inclusif suppose la sensibilisation de la communauté universitaire au rôle moteur de la diversité en termes d'innovation et de créativité et à l'effet contreproductif des préjugés à l'égard des jeunes adultes handicapés. Il repose aussi sur la mobilisation de

chaque membre de l'établissement autour de la réussite de chaque étudiant par l'intermédiaire de formations relatives à l'éducation inclusive, en mettant en place des modèles identificatoires mobilisateurs et en favorisant le soutien par les pairs.

Cet ethos inclusif est particulièrement observable dans les pays ayant retenu une conception éducative du handicap qui incite à rapporter prioritairement les difficultés des étudiants handicapés aux modes d'organisation de l'établissement et aux pratiques pédagogiques des enseignants. Dans ces pays, les établissements tendent à voir dans la diversité une source de réussite pour l'ensemble de la communauté universitaire, à associer le soutien et les aménagements à un vecteur de réussite pour tout étudiant et à voir dans l'accessibilité une source de développement.

Lorsque prévaut une approche diagnostique du handicap, les établissements d'enseignement tertiaire tendent à voir la diversité comme une exception, à percevoir la présence d'étudiants handicapés comme une contrainte et à associer les aménagements et le soutien à un surcoût.

Une transition vers l'enseignement tertiaire plus difficile et plus heurtée

Malgré les progrès effectués, l'accès à l'enseignement tertiaire des jeunes adultes handicapés est encore plus difficile et plus aléatoire que pour l'ensemble des jeunes adultes, notamment lorsqu'ils présentent une déficience (sensorielle, motrice ou intellectuelle) ou un trouble psychique. Par exemple, alors que le taux d'accès à l'enseignement tertiaire a d'une manière générale augmenté de 8 % en Irlande entre 2000 et 2006, le rapport de pays indique que cette progression a été de 2.6 % pour les personnes handicapées.

Les parcours vers l'enseignement tertiaire des jeunes adultes handicapés sont également plus aléatoires que ceux que connaissent l'ensemble des jeunes adultes. Ils peuvent être jalonnés de discontinuités, source de ruptures ou d'orientation contrainte comme, par exemple, en Norvège où selon le rapport de pays 24 % des étudiants handicapés disent ne pas suivre un cursus de leur choix.

Les étudiants handicapés sont également proportionnellement moins nombreux que leurs pairs non handicapés à réussir leurs études, notamment lorsqu'ils présentent un trouble spécifique de l'apprentissage, des troubles du comportement ou des troubles psychiques.

Les politiques inclusives ont renforcé les possibilités d'accès mais ciblent insuffisamment les obstacles liés à la transition

Les politiques inclusives développées ces dernières années ont sensiblement renforcé les possibilités d'accès à l'enseignement tertiaire des jeunes adultes handicapés, notamment lorsqu'ils présentent un trouble spécifique de l'apprentissage. Elles n'ont toutefois pas toujours suffisamment considéré les facteurs permettant la continuité et la cohérence des cheminements vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi, au risque de déléguer les chances d'accès à l'enseignement tertiaire et à l'emploi aux familles et aux intéressés et de fragiliser celles et ceux présentant une déficience sensorielle, motrice ou mentale et/ou provenant de milieux modestes.

Elles ont également méconnu les obstacles que peuvent rencontrer les étudiants handicapés au cours de leurs études et qui peuvent les surexposer à l'abandon à l'issue de la première année, à l'échec universitaire ou à des parcours plus chaotiques. Elles ont en outre insuffisamment lié les modes de financement et les ressources additionnelles allouées aux établissements et aux jeunes adultes handicapés à leurs possibilités d'insertion professionnelle et d'inclusion. Ces derniers peuvent ainsi rester en marge de l'emploi ou accéder à des emplois peu qualifiants malgré un accès plus aisé à l'enseignement tertiaire.

Les politiques inclusives n'ont pas toujours réussi à assurer que la transition des jeunes adultes handicapés soit intégrée dans un système capable de sécuriser leur parcours à l'issue de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement tertiaire. Néanmoins, le développement de politiques en faveur de leur transition vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi est essentiel aux politiques éducatives efficaces et équitables en termes d'accès, de réussite et de devenir.

Certains pays développent des politiques de transition spécifiques mais les défis persistent

Cette question s'est imposée récemment pour les politiques inclusives sous l'effet de l'allongement et de la multiplication des formes de transition au cours des deux dernières décennies et des persistantes difficultés rencontrées par les systèmes éducatifs à concrétiser le droit à l'éducation reconnu aux enfants et aux adolescents handicapés et à assurer leur insertion professionnelle. Les États-Unis et le Danemark en ont fait une des missions de leur système éducatif et ont, notamment, créé un cadre institutionnel spécifique. L'Irlande et la France ont pris récemment des initiatives visant à faire de la sécurisation des parcours éducatifs vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi une des missions de leur système éducatif. La Norvège semble être en passe de le faire et la République tchèque en a perçu l'importance.

La transition est devenue un enjeu majeur pour renforcer les possibilités d'inclusion des intéressés, optimiser la planification et le pilotage des politiques inclusives et prévenir des surcoûts dans un contexte de fortes pressions budgétaires. Les pays n'en restent pas moins confrontés à un ensemble de défis (tableau 5.1).

Tableau 5.1. Principaux défis pour optimiser les politiques en matière de transition et leur importance dans les pays participants

+ mineur ; ++ moyen ; +++ important ; ++++ essentiel

	Danemark	France	Irlande	Norvège	République tchèque	États-Unis
Mobiliser les acteurs et les systèmes autour du devenir des jeunes adultes handicapés et éviter qu'ils ne soient irrémédiablement marginalisés par des discontinuités	++	+++	+++	+++	++++	+
Favoriser les synergies entre les systèmes et les acteurs impliqués dans le processus de transition nécessaires à la continuité et à la cohérence des cheminements	++	+++	+++	+++	++++	+++
Permettre aux jeunes adultes handicapés et à leurs familles de faire face aux exigences du passage à l'âge adulte et de satisfaire aux exigences de l'enseignement tertiaire et de l'emploi	+++	+++	+++	+++	++++	+++
Rendre les systèmes et les acteurs capables de satisfaire aux exigences de la définition et de la mise en œuvre de processus de transition	+++	+++	+++	+++	++++	+++
Disposer des mécanismes et des outils nécessaires à la planification et au pilotage des politiques et des processus de transition	+	+++	+++	+++	++++	++

Des politiques de transition de qualité sont essentielles à l'égalité de chances et de traitement des jeunes adultes handicapés

Les recommandations entendent renforcer l'aptitude des systèmes éducatifs à placer les jeunes adultes handicapés à égalité de chances et de traitement en termes d'accès, de réussite et de devenir dans un contexte de restrictions budgétaires nécessitant une optimisation des moyens mobilisés par les politiques inclusives. Elles se réfèrent aux principaux défis que les pays doivent affronter pour optimiser leurs politiques en matière de transition vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi ainsi que pour renforcer l'aptitude des établissements scolaires et tertiaires à préparer les jeunes adultes handicapés à faire face aux changements inhérents au passage à l'âge adulte et au monde du travail.

Les recommandations présupposent que des politiques de transition de qualité sont celles qui permettent :

- aux jeunes adultes handicapés de disposer, autant que faire se peut, des mêmes connaissances et compétences que les autres jeunes adultes ;
- de leur conférer, au même titre que les autres jeunes adultes, une qualification reconnue par l'enseignement tertiaire et/ou le marché du travail ;
- d'éviter qu'ils ne soient pas plus exposés que les autres jeunes adultes à rester inactifs en n'étant ni en éducation, ni en emploi, ni en formation (NEET) ;
- qu'ils aient les mêmes chances d'accéder à un emploi de qualité que les autres jeunes adultes ;
- de les placer à égalité de chances en ce qui concerne la durée et la qualité de la transition.

Ces recommandations entendent optimiser les possibilités de transition vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi des jeunes adultes handicapés par l'intermédiaire de politiques :

- s'organisant autour d'une conception éducative du handicap qui considère celui-ci en termes de l'effet capacitant ou invalidant des pratiques et non comme une caractéristique intrinsèque aux jeunes adultes ;
- promouvant un cadre législatif qui interdit toute forme de discrimination et demandant aux établissements d'inscrire un plan annuel d'action spécifique aux jeunes adultes handicapés qui inclut la question de la transition ;
- veillant à ce que le soutien soit incitatif tant en termes d'accès à l'enseignement tertiaire qu'en termes d'accès à l'emploi ;
- créant entre les partenaires du processus de transition vers l'enseignement tertiaire les passerelles nécessaires à la continuité et à la cohérence des cheminements entre les niveaux éducatifs ;
- allouant un soutien financier et méthodologique qui incite les systèmes éducatifs à optimiser leurs stratégies en matière de transition et à renforcer leurs liens avec leur environnement, notamment avec les employeurs et les services d'accompagnement vers l'emploi ;
- couplant plus étroitement les financements à la définition d'un projet personnalisé de scolarisation qui comprend un projet personnalisé de transition fondé sur l'autonomisation et la mise en compétence des intéressés ;
- s'appuyant sur des indicateurs et des données statistiques fiables permettant de comparer la situation des jeunes adultes handicapés par rapport à l'ensemble de la population, de cerner l'effet capacitant des stratégies et pratiques développées, du soutien délivré et des aménagements effectués et d'évaluer la qualité des parcours des lycéens et des étudiants handicapés ;
- créant des instances de coordination ou optimisant celles existantes pour faciliter les synergies locales entre les acteurs du système éducatif, du secteur de l'emploi, du secteur social et du secteur sanitaire ;
- optimisant la formation initiale et continue des acteurs du système éducatif et leur proposant des outils et supports méthodologiques.

*Les établissements d'enseignement
secondaire conditionnent la réussite
de la transition*

Renforcer les possibilités de transition vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi suppose par ailleurs que les établissements d'enseignement secondaire :

- veillent à la réussite de tout élève et incluent la transition dans leur politique d'établissement ;
- organisent le plus précocement possible la scolarisation des élèves handicapés autour d'un projet personnalisé de transition qui les incite à planifier leur futur, les prépare aux exigences liées au passage à l'âge adulte et leur confère les compétences requises par l'enseignement tertiaire et l'emploi ;

- impliquent dans la définition et la mise en œuvre du processus de transition les intéressés et leurs familles ainsi que les différentes catégories d'acteurs concernés tout au long du processus ;
- soient suffisamment bien inscrits dans leur environnement local pour mobiliser les ressources nécessaires à la qualité du processus de transition durant la scolarité et à l'issue de celle-ci ;
- veillent à la flexibilité des aménagements et du soutien pour qu'ils soient adaptés aux besoins individuels des étudiants handicapés ;
- disposent de données statistiques permettant de cerner le devenir des étudiants handicapés ainsi que l'impact du soutien et des aménagements ;
- arment et outillent correctement les enseignants en charge de la question de la transition.

Les établissements d'enseignement tertiaire doivent adopter des politiques d'admission et d'accompagnement nécessaires à l'efficacité des stratégies

Renforcer les possibilités de transition vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi suppose par ailleurs que les établissements d'enseignement tertiaire :

- définissent leur stratégie d'accueil et d'accompagnement en lien avec l'enseignement secondaire, les associations de personnes handicapées ou de parents et, enfin, avec le secteur de l'emploi ;
- définissent explicitement une politique à l'égard des étudiants handicapés qui prend en considération la formation des chargés d'accueil, la présence des étudiants handicapés dans les instances représentatives de l'établissement, la sensibilisation des personnels et des étudiants ;
- inscrivent la question de l'emploi dans leurs stratégies d'accueil et d'accompagnement ;
- veillent à ce que les services d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés collaborent étroitement avec les autres services dédiés aux étudiants ainsi qu'avec ceux destinés à soutenir les jeunes adultes handicapés pour les activités extrascolaires ;
- intègrent l'enseignement à distance et les nouvelles technologies dans leur politique d'établissement ;
- tissent et formalisent des liens avec les employeurs et les services d'aide à l'emploi pour s'appuyer sur les initiatives existantes pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes adultes handicapés.

Un accès à l'enseignement tertiaire qui se matérialise imparfaitement en termes d'emploi

La présence croissante d'étudiants handicapés dans l'enseignement tertiaire ne se concrétise toutefois que partiellement en termes d'insertion professionnelle puisque le taux d'emploi des jeunes adultes handicapés est inférieur à celui de la population active de même âge.

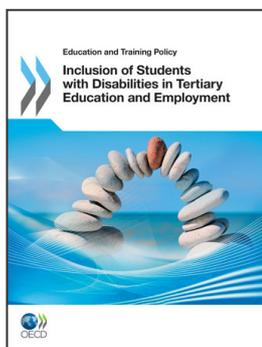
Cet accès malaisé à l'emploi les surexpose au chômage et à l'exclusion et ceci de manière croissante dans certains pays. Il peut être dû à une exigence croissante de qualification qui pénalise notamment les jeunes adultes handicapés présentant une déficience cognitive et à l'importance croissante accordée par les employeurs aux propriétés comportementales. Il reflète également certaines faiblesses des politiques actives d'accès au marché de l'emploi.

Acquérir une expérience professionnelle durant les études est un facteur clef pour accéder au marché du travail

Il illustre aussi les difficultés qu'éprouvent les jeunes adultes handicapés à accéder à des formations professionnellement porteuses dans un contexte où le diplôme, bien que de plus en plus important, est de moins en moins suffisant pour accéder à l'emploi. Optimiser la transition vers l'emploi suppose que :

- les initiatives prises en matière d'enseignement professionnel et de formation professionnelle dans l'enseignement secondaire pour optimiser l'employabilité des jeunes adultes handicapés soient une réelle alternative éducative ;
- les établissements d'enseignement tertiaire accordent au devenir professionnel des étudiants handicapés la même importance qu'ils accordent à celui des autres étudiants ;
- les établissements d'enseignement tertiaire développent des liens suffisamment installés et formalisés avec les milieux économiques et les acteurs œuvrant dans le cadre des politiques actives de l'emploi pour s'appuyer pleinement sur les initiatives prises pour inciter les entreprises à recruter une main d'œuvre handicapée ;
- les services d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés incluent plus amplement l'accès à l'emploi dans leur stratégie d'accueil et d'accompagnement, qu'ils collaborent plus étroitement avec les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle ou les services de placement dans l'emploi pour personnes handicapées.

De telles initiatives permettraient aux étudiants handicapés d'acquérir une expérience professionnelle durant leurs études. Elles éviteraient en outre que la fin du cursus prenne l'allure d'un bond dans le vide déstabilisant pour les jeunes adultes handicapés, peu incitatif pour les employeurs potentiels et appauvrissant pour les établissements d'enseignement tertiaire en termes de liens avec les milieux professionnels.



Extrait de :

Inclusion of Students with Disabilities in Tertiary Education and Employment

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264097650-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Conclusions et recommandations », dans *Inclusion of Students with Disabilities in Tertiary Education and Employment*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264111714-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.